

## **Politique des ressources humaines sur l'égalité des chances et la non-discrimination pour Les chiens Togo**

### **Objectif :**

La Fondation Les Chiens Togo s'engage à fournir un environnement de travail respectueux et inclusif, où chaque individu est traité équitablement, indépendamment de son origine, de son genre, de sa race, de son âge, de son handicap, de son orientation sexuelle, de sa religion, ou de toute autre caractéristique protégée par la loi. Cette politique vise à promouvoir l'égalité des chances et à prévenir toute forme de discrimination ou de harcèlement.

### **Principes fondamentaux :**

- **Non-discrimination** : Tous les employés, bénéficiaires de services et parties prenantes seront traités de manière égale et impartiale, sans discrimination basée sur des caractéristiques protégées par la loi.
- **Accès égal aux opportunités** : La Fondation veillera à ce que tous les employés aient un accès égal aux opportunités de développement professionnel, de promotion et de formation.
- **Respect de la diversité** : Nous valorisons la diversité et reconnaissons les avantages d'une main-d'œuvre diversifiée. Nous encourageons la collaboration et le respect mutuel entre tous les membres de notre équipe.

**Aménagements raisonnables** : La Fondation s'engage à fournir des aménagements raisonnables pour les employés handicapés, afin de garantir qu'ils puissent remplir pleinement leurs fonctions.

### **Responsabilités :**

- **Direction** : La direction est responsable de promouvoir une culture d'égalité des chances et de veiller à ce que cette politique soit mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation.
- **Administrateurs** : Les administrateurs sont tenus de traiter équitablement tous les employés, bénévoles et autres administrateurs et de prendre des mesures immédiates pour corriger tout comportement discriminatoire ou harcelant.
- **Employés** : Chaque employé est responsable de respecter cette politique et de signaler tout cas de discrimination ou de harcèlement dont il est témoin ou victime.

### **Procédure de traitement des plaintes :**

Toute plainte de discrimination ou de harcèlement sera traitée de manière confidentielle et appropriée. Les employés sont encouragés à signaler tout problème à leur superviseur, à la direction ou aux administrateurs du conseil d'administration. Des mesures disciplinaires seront prises contre toute personne reconnue coupable de violation de cette politique.

Voici notre document sur la politique de plaintes de l'organisation :  
<https://docs.google.com/document/d/1R3023mJXW25I1jsT2wMjNnDAfKwpSztAvF4JW7g9BRw/edit?usp=sharing>

**Révision de la politique sur l'égalité des chances et la non-discrimination:**

Cette politique sera régulièrement examinée pour garantir sa pertinence et son efficacité. Toute révision sera communiquée à tous les employés et administrateurs.

Approuvé par la direction le 22 avril 2024.

Noémie Labbé-Roy  
Directrice générale